

Fiche technique

NUMÉRO 18 — SEPTEMBRE 2018

Les paradis fiscaux toujours en croissance

Par Gilles L. Bourque

Dans une fiche technique précédente, produite en 2015, nous avions rassemblé pour la première fois, sur la base des bilans des investissements directs à l'étranger (IDÉ) de Statistique Canada qui sont dévoilés annuellement depuis 1987, l'évolution des investissements dans les principaux paradis fiscaux des actifs financiers des Canadiens. Nos résultats avaient, entre autres, servi aux travaux de la Commission des finances publiques du Québec touchant le phénomène du recours aux paradis fiscaux¹. Nous reprenons ce travail de comptabilisation des données, trois ans plus tard, pour évaluer si les tendances ont changé.

L'opacité institutionnalisée

Rappelons-le, c'est grâce à leur capacité à rendre opaque les transactions financières qui se réalisent sur leur territoire que les paradis fiscaux mobilisent une partie des flux des marchés financiers. L'ONG internationale Tax Justice Network a d'ailleurs construit un indice du niveau d'opacité des paradis fiscaux, ces juridictions autour du monde qui parviennent à attirer les flux financiers illicites ou illégitimes désirant éviter le fisc. En 2018, elle estimait qu'entre 21 et 32 billions de dollars² de ces capitaux avaient trouvé refuge dans ces juridictions où l'opacité a été institutionnalisée³. Dans le tableau 1, on trouve pour chacun des sept principaux destinataires IDÉ des Canadiens le classement FSI (Financial Secrecy Index⁴) de Tax Justice Network, les stocks d'actifs provenant du Canada ainsi que les taux de croissance pour les périodes 1987-2017 et 2014-2017.

Tableau 1. Taux de croissance et stock d'actifs 2017; IPC et 7 principaux destinataires IDÉ

	Classement FSI	1987-2017	2014-2017	2017
		%	%	M\$
Inflation (IPC)		90%	4,2%	---
Suisse	1	392%	-44,7%	3 733
Îles Vierges Britanniques	16	25829%	195,0%	7 260
Bahamas	19	1285%	29,4%	24 479
Bermudes	36	2583%	25,8%	40 162
Îles Caïmans	3	18317%	16,9%	43 096
Barbade	48	9769%	-12,3%	48 948
Luxembourg	6	854700%	38,9%	76 932

On peut constater que le Luxembourg, la Barbade, les Îles Caïmans et les Bermudes restent les destinations les plus populaires, avec pour chacun d'eux des actifs dépassant les 40 milliards de dollars. Le Luxembourg, classé au 6^e rang pour son niveau d'opacité par Tax Justice Network, attire à lui seul 30% des actifs canadiens cachés dans les paradis fiscaux (76,9 G\$).

1 Voir <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp/mandats/Mandat-29369/index.html>.

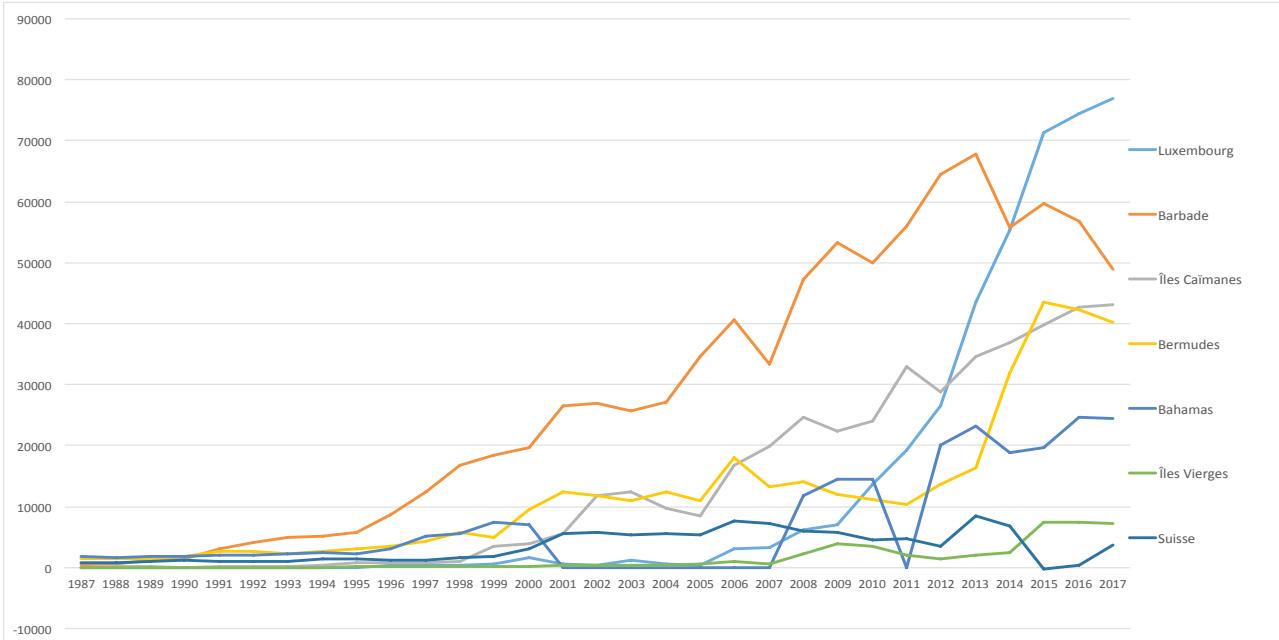
2 1 billion = 1000 milliards

3 Voir <https://www.financialsecrecyindex.com>.

4 L'indice FSI combine deux types de mesures, l'une qualitative et l'autre quantitative. La première prend en compte les lois et réglementations des juridictions sous enquête et évalue la qualité du secret qu'elles offrent, sous forme d'un score d'opacité. Plus le score est élevé, plus la juridiction est opaque. La seconde pondère la juridiction en fonction de sa taille et de son importance globale sur les marchés financiers mondiaux. La combinaison des deux mesures permet de classer chacun des pays en fonction de leurs impacts potentiels sur les flux de la finance internationale.

Le graphique 1 qui suit permet quant à lui de suivre l'évolution de ces stocks d'actifs canadiens depuis 1987. Sur une période de 31 ans, les stocks d'actifs des sept principaux paradis fiscaux ont été multipliés par 54. Le Luxembourg, les Îles Vierges Britanniques et les Îles Caïmans ont connu les plus fortes croissances pour la période complète de 31 ans alors que, pour les trois années plus récentes, la Suisse, la Barbade et les Bermudes connaissaient un reflux important de leurs actifs canadiens. Depuis 2015, les investissements directs étrangers totaux provenant des Canadiens ont atteint et dépassé le billion de dollars (1 121 G\$ en 2017) alors que les stocks d'actifs placés dans les principaux paradis fiscaux atteignaient un sommet de 250 milliards de dollars. La part des IDÉ dans les principaux paradis fiscaux est donc passée de 6% à 22% du total.

Graphique 1. Évolution des stocks d'actifs des principaux pays destinataires des IDÉ canadiens, en million \$



Sources: Statistique Canada, L'investissement direct canadien dans les centres financiers offshore, 2005; Statistique Canada, Investissement direct étranger, 2002 à 2017.

Si on estime que les 250 milliards d'actifs à l'abri du fisc ont généré des rendements se situant dans une fourchette allant de 10% à 15%, on parle de revenus imposables oscillant entre 25 et 37,5 milliards chaque année. Puisque les entités qui transfèrent leurs actifs dans ces paradis fiscaux font partie des grandes fortunes ou sont de grandes entreprises (l'association *Canadiens pour une fiscalité équitable* estime que 60 % de l'évasion fiscale est faite par des individus, comparativement à 40 % par des entreprises), on peut ainsi évaluer que la **perte de revenus fiscaux** pour le fédéral et les provinces se situerait entre **9 et 16 milliards** (soit entre 1,1 et 2,2 milliards de dollars pour le Québec).

En avril 2016, l'Agence de revenu du Canada (ARC) a pris l'engagement d'examiner les différents aspects de « l'écart fiscal » (une notion moins chargée moralement que celle d'échappatoire fiscale) existant au Canada et de publier une série de rapports d'analyse sur les sujets concernés. Jusqu'à maintenant, l'ARC a publié quatre rapports, le plus récent portant sur l'observation fiscale des particuliers à l'échelle internationale (juin 2018)⁵. Dans ce dernier, on mentionne que l'écart fiscal [de l'impôt] fédéral associé au revenu de placements à l'étranger non déclaré par les individus est estimé à un intervalle de 0,6 % à 2,2 % des recettes d'impôt sur le revenu des particuliers. Si l'on étend cette estimation à l'ensemble des juridictions et qu'on inclut les entreprises, on pourrait en déduire des pertes de revenus fiscaux se situant entre 3,4 et 12,6 milliards pour l'ensemble du Canada. Cette estimation est légèrement moindre que celle à laquelle nous arrivons. Elle représente, néanmoins, des ressources importantes qui permettraient de mieux soutenir les programmes publics au Canada.

⁵ Voir <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/a-propos-agence-revenu-canada-arc/ecart-fiscal-canada-etude-conceptuelle/observation-fiscale.html>.

IRÉC Fiche technique

NUMÉRO 18 — SEPTEMBRE 2018

Les fiches techniques visent, dans le format succinct d'un seul feuillet recto verso, à faciliter la compréhension d'un concept ou d'un calcul économique sur un thème précis d'intérêt public. En s'appuyant sur les résultats de recherches plus fouillées de l'IRÉC, elles offrent la possibilité de s'interroger sur les paramètres économiques des propositions dans l'actualité québécoise.

Institut de recherche en économie

10555, avenue de Bois-de-Boulogne, C.P. 2006
Montréal H4N 1L4

514 380-8916 / Télécopieur : 514 380-8918
secretariat@irec.net / www.irec.net

IREContemporaine

@IREC_recherche

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-924927-06-9 (PDF)